

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 18
Procurations : 1
Absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de BOURGS SUR COLAGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Lionel BOUNIOL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

Présents : Mme Évelyne ALCHEM, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Franck GERVAIS, M. Olivier FOLCHER, M. Thomas MEISSONNIER, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Corinne MUNIER, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET, Nicolas SALLES

Absents excusés : Mme Valérie PLAGNES ayant donné procuration à Mme Sylvie PETIT, Delphine CASTAN LAHONDES, M. Martial MALIGES,

Absents : Madame Larissa FAGES, Mme Géraldine FABRE,

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

30/2024 : VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2023- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel BOUNIOL, Maire. Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de 593 546.30 €

-Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	200 000.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	+ 393 546.30
Résultat cumulé au 31/12/2023	+ 593 546.30
A) EXCEDENT AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire	
A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068	0
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)	+ 393 546.30
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (Lg002)	+ 200 000.00
B) DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel reporté - Budget primitif	

Bourgs sur Colagne, le 23 mai 2024

La Secrétaire de séance


Magali ROUSSET

Par délégation,
Le Premier Adjoint,


Serge CHAZALMARTIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.